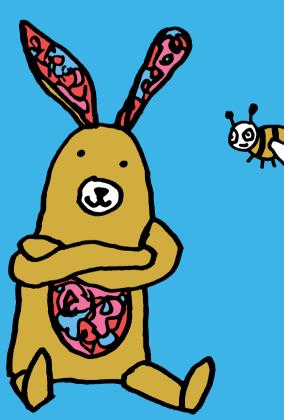
CCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

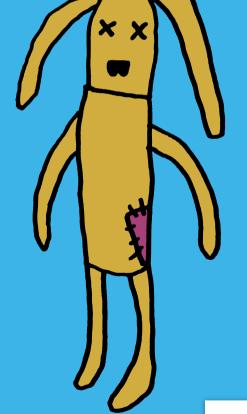
GUIDE PRATIQUE

DE LA NAISSANCE À L'ENTRÉE

À L'ÉCOLE MATERNELLE











SOMMAIRE

L'accueil du jeune enfant p. 4

Le Projet Educatif Local (PEL) Les chiffres clés

Les établissements municipaux d'accueil régulier p. 5

L'assistant(e) maternel(le) ou la garde d'enfants à domicile p. 6-9

Les Services d'Accueil Familial (SAF)

Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM)

Deux questions à un responsable du SAF municipal

Trois questions à une animatrice d'un RAM

Les accueils familiaux municipaux

Devenir employeur d'une garde d'enfants à domicile

Garde à domicile

La garde occasionnelle ou partielle p. 10-11

Le multi-accueils souple et pour tous!

Des espaces multi-accueils municipaux

Deux questions à un responsable d'un multi-accueil

Les structures associatives p. 12-13

Pour un accueil collectif régulier ou occasionnel

Des établissements associatifs d'accueil régulier collectif

Autres structures d'accueil p. 14-15

Les crèches d'organismes publics

Les crèches privées

Les micro-crèches en mode PAJE

Des horaires atypiques

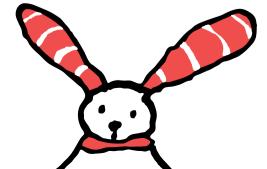
Les accueils spécifiques

Pour se retrouver et échanger p. 16

Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)

Les infos pratiques p. 17

Les numéros utiles p. 18



BIENVENUE AUX PETITS MONTPELLIÉRAINS!

Donner le meilleur accueil aux petits montpelliérains est une priorité pour la Ville de Montpellier. Aujourd'hui, environ 6 200 enfants sont reçus quotidiennement, en accueil régulier ou occasionnel, dans les établissements municipaux, associatifs ou privés, ainsi que chez les assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s. Pour eux, la Ville poursuit un objectif de bien-être, d'harmonie, de qualité de services et de professionnalisme du personnel accueillant les tout-petits.

L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



LE PROJET ÉDUCATIF LOCAL (PEL)

L'avenir des enfants est l'affaire de tous. Le 15 janvier 2011 se sont tenues à Montpellier les premières « Assises locales de la Réussite Éducative », rassemblant partenaires institutionnels, intervenants éducatifs et parents. Cette démarche vise à donner **une réelle égalité des chances pour tous les enfants**, de mettre en œuvre dès la petite enfance des perspectives concrètes et positives pour l'éducation, en partageant les expériences des différents acteurs et en valorisant les convergences entre projets éducatifs territoriaux, projets d'école et d'établissement, projets sociaux de la petite enfance.

Cette initiative est une première étape en matière d'éducation, qui permettra de **construire un grand projet local pour l'enfance et la jeunesse.** Ainsi, dès leur plus jeune âge, les enfants découvrent les activités culturelles de la ville (visites au musée, à la bibliothèque, à l'aquarium, rencontres intergénérationnelles).

La démarche municipale de Réussite Éducative s'adresse par principe à tous les publics et, pour commencer, à tous les élèves, tous les enfants, de tous les quartiers de la ville. Dès lors, l'accueil du jeune enfant ne se résume pas à un mode de garde. Les familles attendent un accueil de qualité, avec des professionnels qui accompagnent les enfants vers leur réussite future, que ce soit dans les établissements d'accueil collectif ou chez les assistant(e)s maternel(le)s.

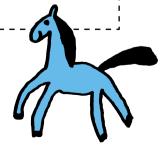
Car un bon niveau d'éducation, dès le plus jeune âge, évoluant tout au long du parcours de l'enfant puis de l'adolescent, est une promesse d'équilibre de la société toute entière, autrement dit d'une meilleure cohésion sociale.

Les chiffres clés

- 4960 places en accueil collectif et individuel
- 17 crèches collectives municipales
- **12** multi-accueils municipaux
- igardin d'enfants municipal
- 2 crèches familiales municipales
- zecteurs de relais d'assistant(e)s maternel(le)s
- 600 agents
- 28,9 millions d'euros de budget

Petite enfance

25 crèches associatives soutenues par la Ville



LES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL RÉGULIER

Les établissements d'accueil collectif régulier, gérés par la Ville de Montpellier, reçoivent à temps plein ou à temps partiel de 20 à 72 enfants de moins de 4 ans, ou si l'établissement le permet, à des enfants de moins de 6 ans en accueil temporaire périscolaire ou extrascolaire, ainsi qu'aux enfants en situation de handicap jusqu'à leur 6^e anniversaire.

L'espace y est aménagé pour favoriser le bien-être et l'éveil des enfants dans le respect des normes de sécurité. L'équipe anime un projet d'établissement et d'activités qui jalonnent la journée de l'enfant. La crèche est dirigée par une puéricultrice diplômée d'Etat secondée par une équipe de professionnels: éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP Petite Enfance, agents techniques (cuisine, lingerie, entretien). Chaque structure bénéficie de l'intervention d'un pédiatre, de psychologues, de responsables de secteur et d'assistants de service social.

Les établissements sont ouverts toute la journée de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi (fermeture un mois l'été et une semaine en fin d'année civile). Les repas sont élaborés sur place.

Conditions de pré-inscription en page 18:

Antigone

Montpellier Centre - 10, rue Jeanne d'Arc Tram 1 - station Antigone

Cléonice Pouzin

Montpellier Centre - 64, rue Lunaret Bus 14 - arrêt Ernest Renan

Edelweiss

Montpellier Centre - 21, rue Général Riu Tram 1 - station Du Guesclin

Petit Prince de Boutonnet

Montpellier Centre - 20, rue Emile Littré Tram 2 — station Aiguelongue

Pinocchio - Île au trésor

Montpellier Centre - 16, rue Ferdinand Fabre Tram 1 - station Louis Blanc

Sept Nains

Montpellier Centre 2 - impasse Petite Corraterie Tram 1 - station Louis Blanc

Les Boutons d'or jardin d'enfants

Quartier Centre - 42, avenue Saint Lazare Bus 15 la ronde - arrêt Saint Lazare

Blanche Neige

Croix d'Argent - 14, place Cardinal Verdier Tram 2 - station Mas Drevon

Francoise Dolto

Croix d'Argent - 5, rue du Père Cyprien Rome Bus 7 - arrêt Etoile

Agropolis

Hôpitaux-Facultés - 30, rue J-F Breton Bus 13 la navette - arrêt Campus Agropolis

Galineta

Cévennes - 31, rue des Avant-Monts Bus 6 - arrêt Cévennes

Louise Guiraud

Mosson - 35, rue de Tipasa Tram 1 - station Halles de la Paillade

Petite Sirène

Malbosc - 115, rue de Fès Tram 1 - station Malbosc

Robin des bois

Port Marianne - 280, bd Pénélope Tram 1 - Station place de France

Adélaïde Cambon

Port Marianne - 120, place G. Frêche Tram 1 - station Moularès Hôtel de Ville ou Tram 4 - station Georges Frêche

Thérèse Sentis

Prés d'Arènes - 655, av. du Maréchal Leclerc Tram 4 - station Garcia Lorca

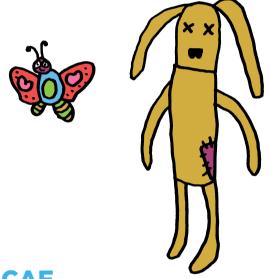
À contacter directement pour pré-inscription :

Joséphine Baker

Ovalie - 164, avenue Jean Prat Tel.: 04 99 54 53 50 Bus 6 - arrêt Le Grand M

Henri Salvador

Arceaux - 6, rue Boussinesq Tel.: 04 30 00 98 79 Tram 3 - station Cité Astruc



CAF

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault participe au financement des établissements d'accueil du jeune enfant sous forme de prestation de service destinée à couvrir une partie de leur frais de fonctionnement. Pour cela, une convention d'objectifs et de financement est signée entre la CAF et la Ville, en tant que gestionnaire des établissements municipaux.

Au titre du Contrat Enfance Jeunesse, la CAF apporte également son soutien financier à la Ville tant pour la gestion municipale que pour les établissements associatifs ou privés qui bénéficient d'un soutien de la ville.

L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) OU LA GARDE D'ENFANTS À DOMICILE

Agréé(e)s par le Conseil Départemental de l'Hérault, les assistant(e)s maternel(le)s accueillent, à leur domicile pendant la journée, 1 à 3 enfants de moins de 4 ans, dans un mode de garde individuel. Les assistant(e)s maternel(le)s ont un véritable statut professionnel.

LES SERVICES D'ACCUEIL FAMILIAL (SAF), REGROUPEMENT D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S AGRÉÉ(E)S

Gérés par la Ville de Montpellier ou par une association, les services d'accueil familial, appelés SAF, sont des regroupements d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, employé(e)s par la Ville ou une association. Ils permettent d'assurer dans le cadre familial, au domicile de l'assistant(e) maternel(le), l'accueil de 1 à 3 enfants de moins de 3 ans ou des enfants de moins de 6 ans en accueil temporaire périscolaire ou extra-scolaire. Comme pour l'accueil collectif, une formalisation d'accueil est signée entre la famille et le Service enfance afin de déterminer les horaires d'accueil de l'enfant.

Ce mode d'accueil permet de **respecter au mieux le rythme de l'enfant** tout en lui offrant une ouverture sur le monde extérieur
et un mode de sociabilisation. Périodiquement, les enfants
accompagnés de leurs assistant(e)s maternel(le)s se retrouvent
en structure collective, dans les Maisons pour tous ou dans
les locaux du service d'accueil familial, pour participer
à des jeux éducatifs.

Le service d'accueil familial est placé sous la responsabilité d'une puéricultrice, aidée par une équipe pluridisciplinaire (éducateurs jeunes enfants, pédiatre, psychologue...) qui assure le fonctionnement de la structure ainsi que des visites régulières au domicile des assistantes maternelles. Une continuité du service public est assurée en l'absence des assistant(e)s maternel(le)s.

Les possibilités d'accueil sont offertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

LE RELAIS DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S (RAM)

Le dernier Contrat enfance jeunesse a permis d'étendre à 7 secteurs de relais ce dispositif financé par la Ville, le Conseil Départemental et la CAF. Le RAM, lieu d'information, de rencontre et d'échange, a une fonction importante d'animation. Piloté par des professionnelles de la petite enfance, il a pour vocation de mettre en relation les parents et les assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s. Il a pour objectif d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants grâce à des animations et de recenser les places vacantes. Le RAM aide les parents, en tant que futurs employeurs, dans leurs démarches administratives et dans leurs recherches. Il a également une mission de professionnalisation auprès des assistant(e)s maternel(le)s en les informant sur leur statut (droits et devoirs, salaires, contrats, congés...) et, en liaison avec la Protection Maternelle Infantile (PMI), sur les formations valorisant leur métier.

RAM Antigone 1

438, bd d'Antigone (Gestion des quartiers Centre historique - Comédie - Figuerolles - Gare - Gambetta - Antigone - Pompignane) 04 67 15 35 33 Tram 1 - station Antigone.

RAM Antigone 2

438, bd d'Antigone (Gestion des quartiers Chamberte - Mas Drevon - Prés d'Arènes - Saint Martin - Tournezy) 04 67 42 30 75 - Tram 1 - station Antigone.

RAM Croix d'Argent

635, rue Jacques Bounin (Gestion des quartiers Bagatelle/Ovalie - Estanove Croix d'Argent - Pas du Loup) 04 67 27 72 19 - Tram 2 - station Villeneuve d'Angoulême.

RAM Mosson

123, rue de Lausanne (Gestion des quartiers Mosson - Hauts de Massane - Malbosc - Euromédecine - Celleneuve) 04 99 77 14 94 - Tram 1 - station Halles de la paillade.

RAM Odvsseum

280, bd Pénélope (Gestion des quartiers Aiguerelles - Pont Trinquat - Port Marianne - Grammont) 04 99 64 22 54 - Tram 1 - station Place de France.

RAM Aiguelongue

2, rue des Tourterelles (Gestion des quartiers Hopitaux-Facultés Aiguelongue - Boutonnet - Beaux-Arts - Arceaux - Aubes - Plan des 4 seigneurs) 04 67 54 45 13 - Bus 15 la ronde - arrêt Tourterelles.

RAM Saint Clément

311, av Saint Clément - École Baudelaire (Gestion des quartiers Alco Cévennes - La Martelle) 04 67 59 94 13 - Tram 3 - station Pergola.

2 QUESTIONS À:

Marie-Claire, responsable du Service d'Accueil Familial municipal Les Elfes / Les Petits Loups

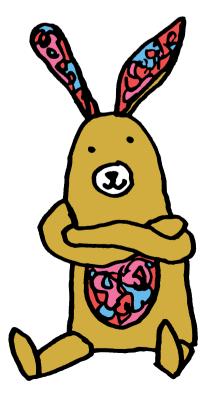
COMMENT FONCTIONNE VOTRE SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL?

« Nous veillons au bien-être des enfants, à la bonne qualité du service public, et aux bonnes conditions de travail des assistant(e)s maternel(le)s. Pour nos deux secteurs, Les Elfes et les Petits Loups, nous accueillons plus de 120 jeunes enfants à domicile et encadrons 37 assistant(e)s maternel(le)s qui sont employé(e)s par la Ville. »

COMMENT RESTEZ-VOUS EN CONTACT AVEC LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S?

« Tisser et maintenir un lien de bonne qualité, établir des relations de confiance entre parents, assistant(e)s maternel(le)s et jeunes enfants, est l'élément fondamental de notre mission.

Nous visitons les assistant(e)s maternel(le)s à domicile avec ou sans rendez-vous, nous organisons des moments de rencontres et de convivialité et des temps collectifs avec les petits. Nous animons des sorties pédagogiques, des goûters, des pique-niques, afin de créer des temps de partage collectifs. »



3 QUESTIONS À:

Isabelle, animatrice de Relais des Assistant(e)s Maternel(le)s

QUELLES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES POUR ÊTRE ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) AGRÉÉ(E)?

« Les qualifications professionnelles, et donc l'agrément des assistant(e)s maternel(le)s, sont gérées par le Conseil Départemental, selon une longue grille de critères qui comporte également le volet logement par exemple. »

QUELLES SONT LES MISSIONS D'UN RELAIS D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S?

« Nous avons plusieurs missions. La première auprès des assistant(e)s maternel(le)s. Elles (ils) nous interpellent sur leur statut, leurs contrats avec les parents, les questions de formation. La deuxième mission est auprès des parents. Nous les recevons et les orientons, nous les aidons à trouver un(e) assistant(e) maternel(le), à remplir le contrat par exemple. Nous assurons aussi un rôle de médiation entre parents, assistant(e)s maternel(le)s, enfants pour anticiper ou régler les petits conflits. Enfin, nous avons une mission d'animation: ici à Croix d'Argent nous disposons d'une salle qui nous permet de réunir une dizaine d'assistant(e)s maternel(le)s et 25 jeunes enfants en animation. »

COMBIEN D'ENFANTS PEUVENT GARDER LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S, ET JUSQU'À QUEL ÂGE ?

« Elles (ils) peuvent en garder jusqu'à 4, ce qui est rare car cela dépend du logement et des conditions d'accueil. La moyenne varie entre 2 et 3 enfants. Pour ce qui est de l'âge, il s'agit principalement des 0 à 3 ans mais il y a également beaucoup de garde périscolaire, les mercredis et les vacances, d'enfants un peu plus grands. »

LES ACCUEILS FAMILIAUX MUNICIPAUX

LES SERVICES D'ACCUEIL FAMILIAL

Les Elfes - Odysseum - 45 places - 280, bd Pénélope - 04 67 15 65 43 **Les Petits loups** - Odysseum - 42 places - 280, bd Pénélope - 04 67 15 65 43 (ou 44)

LE MULTI-ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL

Joséphine Baker - Ovalie - 9 places - 164, avenue Jean Prat - 04 99 54 53 50 Henri Salvador - Arceaux - 12 places - 6, rue Boussinesg - 04 30 00 98 79

DEVENIR EMPLOYEUR D'UNE GARDE D'ENFANTS À DOMICILE

The second

Les parents qui le souhaitent peuvent faire garder leur bébé à la maison. Ce mode de garde offre aussi la possibilité de **partager le coût et la garde de plusieurs enfants au même domicile**, d'une même famille ou pas. Il offre plus de **souplesse sur les horaires** et les conditions du mode de garde et peut être avantageux pour une famille ayant plusieurs enfants en bas âge ou des horaires de travail atypiques.

Pour devenir l'employeur direct d'une garde d'enfants à domicile en tant que particulier employeur, il vous faut **assurer vous-même le recrutement et les formalités** liées au statut d'employeur. Ces démarches sont aujourd'hui facilitées par les dispositifs mis en place sur leurs sites internet par les institutions.

Recruter votre garde à domicile implique les actions suivantes :

- établir un contrat de travail
- verser une rémunération au salarié
- respecter la règlementation du code du travail applicable et la convention collective nationale des salariés du particulier employeur
- déclarer ses salaires au centre Pajemploi (Urssaf) qui délivre les bulletins de paie

La Caisse d'allocations familiales (Caf) ou, le cas échéant, la caisse de Mutualité sociale agricole (Msa) peut vous aider en prenant en charge:

- 50 % des cotisations sociales dues pour l'emploi de votre salarié dans la limite d'un plafond variant selon l'âge de votre (ou vos) enfant(s)
- une partie de la rémunération de votre salarié: le montant de cette allocation dépend de vos revenus, du nombre d'enfants et de leur âge: un minimum de 15 % de la dépense restera à votre charge.



GARDE À DOMICILE

L'association ou la société de services doit être agréée par l'Etat (association, entreprise ou opérateur public). Elle devient l'employeur de la personne qui garde votre enfant.

Attention: si l'organisme dispose d'un agrément « simple », seule la garde d'enfant âgé de plus de 3 ans est possible. Pour un enfant âgé de moins de 3 ans, l'organisme doit obligatoirement être titulaire de l'agrément « qualité » en raison de la qualité spécifique de service nécessaire.

La liste des prestataires agréés par l'Etat est disponible sur le site de l'Agence Nationale des Services à la Personne : services ala personne gouv.fr

Les associations possédant un agrément assurent également des gardes ponctuelles: sortie d'école, garde d'enfant malade, soutien scolaire. Les prestations de service peuvent être réglées en Chèque Emploi Service Universel (CESU).

La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) est parfaitement compatible avec une garde d'enfant à domicile.

LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES À **MONTPELLIER**

Pléiades Services 04 67 54 05 40

Family Sphère 04 67 22 07 00

Ouverture

04 67 70 99 60

Nounou Passion 04 67 56 48 70

Educazen

04 34 22 80 91

O₂ Kid

02 43 72 02 02

Kangourou kids 04 67 58 44 04

Sesam 34

04 67 46 94 66

Best Nounou

www.bestnounou.com

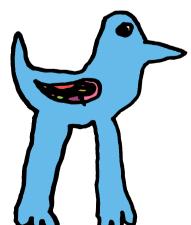


RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE CENTRE DES IMPÔTS.

TOUTES LES INFORMATIONS POUR DEVENIR EMPLOYEUR D'UNE GARDE D'ENFANTS À DOMICILE OU D'UNE ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) AGRÉÉ(E) SUR caf.fr

OU SUR pajemploi.urssaf.fr





LA GARDE OCCASIONNELLE OU PARTIELLE

LE MULTI-ACCUEIL SOUPLE ET POUR TOUS!

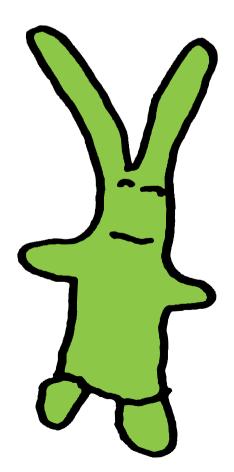
Les multi-accueils municipaux (haltes-garderies)

sont de petites et moyennes structures qui reçoivent de 20 à 45 enfants. Ils offrent des places de façon régulière ou occasionnelle à des enfants de moins de 4 ans, ou si l'établissement le permet, à des enfants de moins de 6 ans en accueil temporaire périscolaire ou extrascolaire, ainsi qu'aux enfants en situation de handicap jusqu'à leur 6ème anniversaire.

L'accueil occasionnel permet de répondre à un besoin d'accueil ponctuel.

Ce type d'accueil peut évoluer vers un accueil régulier à temps partiel ou à temps complet, sous conditions de disponibilité des places et après validation par la commission d'attributions des places.

L'établissement d'accueil de l'enfant est **dirigé, soit par une puéricultrice, soit par une éducatrice de jeunes enfants**. Les enfants peuvent y être accueillis du lundi au vendredi, avec une fermeture annuelle d'un mois d'été et d'une semaine pendant les vacances de fin d'année.





Que ce soit en accueil collectif, familial, régulier ou occasionnel, le tarif est toujours calculé selon les revenus, la situation familiale et le nombre d'enfants à charge. Il est fixé en fonction du barème, du plafond, et du plancher de ressources définis par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

LES MULTI-ACCUEILS MUNICIPAUX

Les établissements sont ouverts de 8h à 18h exceptés La Coupole et Mary Poppins.

La Coupole

Antigone 45, place Zeus 04 67 64 06 62

Tram 1 - station Léon Blum

Mary Poppins

Croix d'Argent/Mas Drevon 82, place Cardinal Verdier 04 67 47 24 45 Tram 2 - station Mas Drevon

Villeneuve d'Angoulême

Croix d'Argent/Mas Drevon 328, rue Fernandel 04 67 42 09 36 Tram 2 - station Villeneuve d'Angoulême

André Chamson

Les Cévennes/La Martelle 105, rue Gustave Eiffel 04 67 45 10 34 Bus 7 - arrêt Martellière

Europa Assas

Centre/Les Arceaux 79, rue Eugène Labiche 04 67 52 00 76 Tram 1 - station Philippidès

Les Coquelicots

Centre/Les Aubes 151 bis, Pablo Casals 04 67 72 09 91 Tram 2 - station Saint Lazare

La Maison des enfants

Centre historique 1, rue Embouque d'or 04 67 60 71 93 Tram 1 - station Comédie

Les Chats Bottés

Mosson/Celleneuve 24, rue Jeanne de Charrin 04 67 75 45 79 Tram 3 - station Celleneuve

Les Copains d'abord

Mosson/Hauts de Massane 43, av. Guilhem de Poitiers 04 67 40 06 80 Bus 19 - arrêt Place d'Italie

L'Oustal dou Caganis

Prés d'Arènes/Saint-Martin 67, rue des Razeteurs 04 67 65 32 72 Bus 11 - arrêt Frédéric Fabrège

Mowali

Port Marianne/Odysseum 280, bd Pénélope 04 99 64 22 51 Tram 1 - station place de France

Pitchot Nanet

Hôpitaux-Facultés/Aiguelongue 1, rue des Tourterelles 04 67 72 41 64 Tram 2 - station Aiguelongue

QUESTIONS À:

Cécile, responsable d'un multi-accueil

Y A-T-IL SUFFISAMMENT DE PLACES POUR UN ACCUEIL OCCASIONNEL OU PARTIEL DES PETITS?

« Ici oui, car nous avons 45 places, nous sommes le plus grand centre multi-accueils de la Ville. Ceci dit, l'accueil est sectorisé et nous ne pouvons pas recevoir les enfants qui relèvent d'un autre secteur, d'un autre quartier. En outre notre capacité d'accueil est plus limitée pour les nourrissons, mais elle est parfaitement adaptée pour les enfants à partir d'un an. »

EXISTE-T-IL UN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE, DES ACTIVITÉS POUR LES MERCREDIS ET LES VACANCES SCOLAIRES?

« Oui, nous pouvons, mais nous avons à la même adresse, au-dessus, le Relais des Enfants qui est mieux adapté à l'accueil de la tranche d'âge des périscolaires. »



L'inscription: --

• POUR L'ACCUEIL OCCASIONNEL:

contactez le responsable du multi-accueil, en fonction de votre lieu de résidence (réservation possible 2 demi-journées par semaine)

LES STRUCTURES ASSOCIATIVES

POUR UN ACCUEIL COLLECTIF RÉGULIER OU OCCASIONNEL

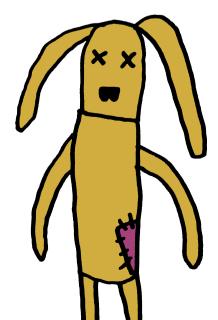
Il s'agit d'une formule d'accueil créée, sous forme associative. Chaque établissement a **une gestion autonome**. Leur ouverture est subordonnée à une autorisation délivrée par le Président du Conseil Départemental après avis des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

L'agrément des établissements associatifs est subordonné aux mêmes conditions de qualification du personnel, de qualité des locaux et de projet pédagogique que les établissements municipaux ou privés. Certains ont su développer des spécificités: bilinguisme, horaires atypiques, accueil d'urgence...

Les établissements d'accueil collectif et associatif privilégient, au sein d'un petit groupe, l'éveil de l'enfant tout en favorisant l'implication des parents. Les modalités de cette participation sont différentes d'un établissement à l'autre. Les locaux sont aménagés de façon à favoriser l'éveil des enfants. Dans la majorité des établissements, les enfants peuvent être accueillis de façon régulière ou occasionnelle.

Vous pouvez contacter directement les établissements avant la naissance de l'enfant. La Caisse d'allocations familiales et, le cas échéant, la Caisse de mutualité sociale agricole participent au financement des crèches associatives en versant au gestionnaire de l'établissement une aide destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement. En contrepartie de ce financement, le gestionnaire s'engage à calculer votre participation financière à partir d'un barème tenant compte de vos ressources et de la composition de votre famille. Ce barème (établi par la Caisse Nationale des Allocations Familiales) est le même sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La Ville de Montpellier, dans le cadre du Contrat enfance, apporte un financement afin de favoriser la création et la pérennité des structures associatives. L'accueil du petit montpelliérain est une priorité budgétaire de la Ville qui verse une contribution de 1,85 € de l'heure pour soutenir le fonctionnement des établissements associatifs d'accueil du ieune enfant.



DES ÉTABLISSEMENTS ASSOCIATIFS D'ACCUEIL RÉGULIER COLLECTIF



Port Marianne - Gestion parentale 134, rue Astier de Vigerie - Appt 64, esc 3 - 04 67 79 96 20 Bus 9 - arrêt André Malraux ou bus 14 - arrêt Garigliano

Coste-Belle - 31 places

Port Marianne - Gestion associative rue des Frères Lumières - 04 67 65 33 32 Bus 9 - arrêt François Coubertin

Les Lutins - 57 places

Port Marianne - Gestion associative Parc club du Millénaire - 105, rue Henri Becquerel 04 67 20 26 00 Bus 9 - arrêt Louis Lepine

Accroche Cœur - 16 places

Montpellier Centre - Gestion associative 34, rue de la Cavalerie - appt 47 - 04 67 72 62 82 Tram 2 - station Beaux-Arts

Les Bambins du Lez - 42 places

Montpellier Centre - Gestion associative 196, rue des Paradisiers - 04 67 72 94 83 Tram 4 - station les Aubes ou bus 14 - arrêt Estragon

Sucre d'Orge - 40 places

Montpellier Centre - Gestion associative 27, bd Berthelot - 04 67 66 75 90 Tram 2 - station nouveau Saint Roch

Moussia - 24 places

Montpellier Centre - Gestion associative 10, bd Berthelot - 04 67 58 90 13 Tram 2 - station nouveau Saint Roch

La Gerbe - 20 places

Montpellier Centre - Gestion associative 19, rue Chaptal - 04 99 74 24 32 Tram 2 station Rondelet ou tram 4 - station Saint Guilhem Courreau

L'arbre à chouette - 29 places

Montpellier Centre - Gestion associative 44, avenue St Lazare - 04 67 79 39 71 Tram 2 - station Saint Lazare

Bamboubulle - 20 places

Croix d'Argent - Gestion associative 241, rue Desmoulins - Esc 32 cité Paul Valéry 04 67 47 14 07 Bus 11 - arrêt Cheng Du

La Belle Journée - 20 places

Croix d'Argent - Gestion associative 124, place de Chine - 04 67 69 94 93 Bus 11 - arrêt Cheng Du

Les Lilas - 26 places

Croix d'Argent - Gestion associative
Espace famille 191, rue Louis Aragon - 04 67 85 75 17
Tram 2 - station Mas Drevon

Les Petites Mayas - 34 places

Ovalie - Gestion associative 728, av. de la Réglisse - 04 67 91 90 00 Tram 2 - station Sabines

Ribambelle - 20 places

Croix d'Argent - Gestion associative 170, place Saint Simon - Rés. Val de Croze - 04 67 47 02 81 Bus 11 - arrêt Rouget de Lisle

Les Moussaillons - 16 places

Croix d'Argent - Gestion associative 156, impasse Jean Bruller dit Vercors - Rés. la Guirlande 04 67 58 13 86 Tram 3 - station les arceaux

Ginkgo-Biloba - 38 places

Hôpitaux- Facultés 2256, route de Mende - 04 67 72 65 49 Bus 13 la navette - arrêt Hortus

Tom Pouce - 28 places

Hôpitaux- Facultés - Gestion associative 139, rue Philippe Castan Rés. les Picholines - 04 67 72 85 83 Bus 15 la ronde - arrêt Saint Lazare

Une Souris verte - 20 places

Hôpitaux-Facultés - Gestion associative 625, rue de Saint-Priest - Les Garrigues de Saint-Priest 04 67 61 19 94

Tram 1 - station château d'Ô

La Bambinerie - 17 places

Cévennes - Gestion associative 11, rue des Sureaux - 04 67 58 21 05 Tram 3 - station Astruc

La Coccinelle - 41 places

Cévennes - Gestion associative 81, rue d'Alco - 04 67 03 06 32 Tram 3 - station Jules Guesde

Les Enfantines - 15 places

Pompignane - Gestion associative 35, rue André Malraux - 09 73 58 51 79 Bus 9 - arrêt André Malraux ou bus 14 - arrêt Garigliano



AUTRES STRUCTURES D'ACCUEIL

LES CRÈCHES LES CRÈCHES **D'ORGANISMES PUBLICS**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT

Pôle petite enfance **Eliane Bauduin**

Gestion Conseil Départemental de l'Hérault 1000, rue d'Alco - 04 67 67 68 25

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL Crèche hospitalière

L'Ostal dels Pichonets Gestion CHR - 20. rue de Forcrand

Crèche familiale - 04 67 33 26 00 Crèche collective - 04 67 33 26 01

CAF DE L'HÉRAULT

Multi-accueil CAF

Gestion CAF Hérault

476, av de Barcelone - 04 67 75 32 57



PRIVÉES

Les Petits Chaperons Rouges - 43 places

Euromédecine

1722. rue Malbosc - 04 67 03 03 56 - 7h30/19h

Tram 1 - station Malbosc

Les Petits Chaperons Rouges - 43 places

321, rue Maurice Béjart - 04 37 46 45 27 - 7h30/18h30

Tram 3 - station Celleneuve

Les Petits Chaperons Rouges - 25 places

650, rue Louis Lépine - 04 37 46 45 23 - 7h30/19h

Bus 9 - arrêt Volta Fizeau

Les Petits Chaperons Rouges - 60 places

91. rue du Thor - Immeuble Olympie

04 37 46 45 26 - 7h30/19h

Bus 9 - arrêt Euréka

Les Petits Chaperons Rouges - 31 places

Odvsséum

521, rue Georges Méliès - A7 Center - 04 30 29 90 36

Tram 1 - station Odysséum

Les Jardins de Flore - 30 places

Centre

40, rue Fbg Saint Jaumes 04 67 04 01 57 - 7h/20h

Tram 1 - station stade Philippidès

L'Étoile filante - 37 places

Millénaire

4/8. rue du Mas de Verchant - 04 67 73 17 58 - 6h30/20h

Bus 9 - arrêt Euréka

Scoubidou & confetti - 28 places

Millénaire

369, rue du Mas de Verchant - 09 51 75 64 43

Bus 9 - arrêt Euréka







LES MICROS CRÈCHES EN MODE PAJE

Le Cocon Vert - 10 places

Aiguelongue 448, rue de la Roqueturière coconvert@bebebiz.fr Tram 2 - station Saint Lazare

Le Petit Chemin - 10 places

55, avenue d'Assas lepetitchemin@bebebiz.fr Bus 6 - arrêt Sainte Thérèse

Ma Bulle - 10 places

Port Marianne Avenue Raymond Dugrand mabulle@bebebiz.fr Tram 3 - station Pablo Picasso

Les Papillons - 10 places

3, route de Lavérune 09 84 54 99 48 Bus 7 - arrêt Mas de Merle

Les Petits Bout'Choux - 10 places

Mas de Bagnères 128, rue Maria Casare 06 12 12 52 10 Tram 2 - station Sabines

Les Coccinelles - 10 places

Garosud 48, rue Claude Balbastre 07 68 77 28 82 (Pas de transport en commun)

Attitude Nouveau Saint Roch - 10 places

4, boulevard Vieussens 06 09 86 25 02 Tram 2 - station Nouveau Saint Roch

Attitude Euromédecine - 10 places

95, rue Pierre Flourens 06 09 86 25 02 Tram 1 - station Malbosc

DES HORAIRES ATYPIQUES

Les Lilas

Espace famille 191, rue Louis Aragon - 04 67 85 75 17 Horaires atypiques et accueil d'urgence au 04 67 85 75 15 Tram 2 - station Mas Drevon

Les Jardins de Flore

04 67 04 01 57

L'étoile filante

04 67 73 17 58

ACCUEILS SPÉCIFIQUES

Les Fabulettes - 10 places

Mosson 410, avenue de Barcelone 04 67 72 03 42 Tram 1 - station halles de La Paillade

Baby Car - 10 places

2452, avenue du Père Soulas 04 67 63 07 40 Tram 1 - station château d'Ô

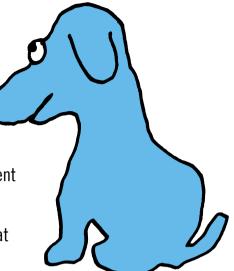
La Marelle - 10 places

Montpellier Centre
7, rue Saint Louis
04 67 66 38 96
Tram 3 - station Plan Cabanes

POUR SE RETROUVER ET ÉCHANGER

LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Ni crèche, ni halte-garderie, ce sont des lieux où les parents, accompagnés de leur(s) enfant(s), sont accueillis, se rencontrent et échangent avec des professionnels de la petite enfance (psychologues, éducateurs, puéricultrices, etc.). Axé autour du jeu et de la parole, l'accès est gratuit, l'anonymat préservé, la fréquentation libre.



LAEP

Association Le Baobab

14, rue Françoise 34070 Montpellier 07 69 21 23 75 www.lebaobab.org contact@lebaobab.org

PLUSIEURS LIEUX D'ACCUEILS:

- Croix d'Argent

191, rue Louis Aragon vendredi de 14h à 17h Tram 2 - station Mas Drevon

- La Mosson - CAF

410, avenue de Barcelone mercredi de 14h30 à 17h30 Tram 1 - station halles de la Paillade

- Antigone - ADRA

10/12 place du Nombre d'Or mardi de 14h30 à 17h30 Tram 1 - station Antigone

- Boutonnet - La Ruche

11, rue des Abeilles jeudi de 14h30 à 17h30 Tram 1 - arrêt Place Albert 1er - Saint Charles

- MPT Voltaire

3, square Jean Monnet Mardi de 14h à 17h Tram 3 - station Voltaire

Association Jouons en ludothèque Coccinelle

Ovalie 172, rue Raimond de Trencavel

04 67 69 00 81 Mardi de 14h à 18 h Bus 6 - arrêt avenue de Toulouse

Sindbad

La Pergola Maison de l'enfant et de la famille du Conseil Départemental 61, rue Robert Fabre Lundi de 13h30 à 17h30 Tram 3 - station La Pergola

LAEP Cité Gély

MPT Albertine Sarrazin 43, rue Tour Gayraud Jeudi de 14h à 18h Tram 3 - station les Arceaux

Association Pause Goûter

RAM Saint Clément 311, avenue Saint-Clément école Baudelaire 07 66 11 90 20 pause.gouter@free.fr Tram 3 - station la Pergola

AUTRES DISPOSITIFS

Le Petit Atelier

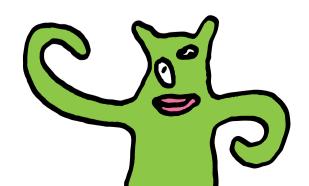
Gambetta
7, rue Brueys
34000 Montpellier
04 34 22 84 59
www.lepetitatelier-montpellier.fr
Tram 3 - station Saint Denis

Association Allo-Parents

Des psychologues à l'écoute des parents 04 67 61 08 43

Halte-Pouce

Enfant présentant un handicap 1620, rue de Saint Priest 04 67 42 94 10 Tram 1 - station Malbosc





LES INFOS PRATIQUES

LA PRÉ-INSCRIPTION DANS UN ÉTABLISSEMENT d'ACCUEIL MUNICIPAL

Vous pouvez disposer d'un maximum d'informations, avant la naissance et durant le suivi de votre dossier, auprès de la Direction de l'Enfance à la Mairie :

1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2

- Les lundis, mercredis et vendredis de 13h à 17h, niveau entresol, sans rendez-vous
- Par téléphone au 04 67 34 70 61 de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Par mail: creche@ville-montpellier.fr

Vous pouvez trouver des renseignements et télécharger le dossier de pré-inscription res sur montpellier.fr rubrique « Action, Petite Enfance ».

5 SITES DE PRÉ-INSCRIPTIONS POSSIBLES:

Hôtel de Ville - guichet Presto

Mairies de proximité:

- Aubes Pompignane 35, rue André Marlaux
- Mosson 111, place de Tipasa
- Villon rue des Araucarias
- Tastavin 118, allée M. Bonafos

LES DOCUMENTS À FOURNIR POUR LA PRÉ-INSCRIPTION

La pré-inscription peut se faire dès le 4^e mois de grossesse.

Tout document concernant l'identité de l'enfant (acte de naissance, livret de famille), la domiciliation des parents (justificatif de moins de 3 mois de résidence à Montpellier), attestation CAF et pour les non allocataires déclaration de revenus N-2 (l'avis d'imposition année N-1).

Pour l'enfant à naître, le certificat médical attestant la grossesse et la date présumée d'accouchement ou la déclaration auprès de la sécurité sociale (« Ma maternité mois après mois »).

Toutes ces pièces permettent de constituer le dossier de pré-inscription et d'évaluer votre participation financière sur la base des ressources de la famille.

Le dossier de suivi est géré par le Pôle social Enfance et les données enregistrées ne font l'objet d'aucune divulgation extérieure.

La demande doit être confirmée obligatoirement tous les 3 mois, de préférence par mail : creche@ville-montpellier.fr

Ou par téléphone au : 04 67 34 70 61

Faute de confirmation pendant 6 mois, le dossier est définitivement radié.

L'ADMISSION

L'attribution des places est examinée par une commission qui statue et prononce les admissions en fonction de :

 la date de pré-inscription (ancienneté de la demande), qui peut être pondérée par des critères tenant compte de situations particulières liées tant à la structure familiale et sociale, qu'au handicap, à la maladie et à l'emploi la disponibilité d'accueil dans les structures souhaitées et de la tranche d'âge de l'enfant

La commission d'attribution est présidée par l'Adjoint délégué à l'Enfance. Elle se réunie en avril et juin pour les places attribuées pour la rentrée de septembre, et en cours d'année pour gérer les places vacantes.

Les parents sont informés par courrier.

Le dossier d'admission est constitué auprès du Pôle Social Enfance qui vous oriente ensuite vers le responsable de l'établissement pour préparer l'accueil de votre enfant.

L'admission définitive est prononcée selon l'état de santé de l'enfant qui doit être compatible avec la vie en collectivité. Les vaccinations doivent être à jour.

LES FRAIS DE GARDE

La participation financière horaire des familles est établie à partir d'un barème défini par la CNAF en fonction du mode d'accueil collectif ou familial et du nombre d'enfants à charge et des ressources de la famille dans la limite d'un plancher et d'un plafond. (simulateur de calcul du tarif sur le site de la Ville montpellier.fr rubrique «Action Petite Enfance».

Les modalités de fréquentation et le tarif sont révisables suivant la présentation de justificatifs à tout moment et au minimum une fois par an. Les assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s pratiquent un tarif libre. Les familles peuvent cependant bénéficier d'une aide de la CAF si le tarif de l'assistant(e) maternel(le) n'excède pas le plafond défini nationalement.

LES CONSULTATIONS DE NOURRISSONS

Dès sa naissance et durant les premières années de sa vie, le suivi de la santé de votre enfant est très important. Certains examens médicaux sont obligatoires.

Dans tous les quartiers de la ville, des consultations sont assurées sous l'égide de la PMI par un pédiatre et une puéricultrice.

PMI: 04 67 67 63 97/98 ou 04 67 67 63 92.

AGENCES DÉPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITÉ

Vous pouvez parfois rencontrer des problèmes familiaux, financiers, de santé ou de logement. Pour vous aider, des travailleurs sociaux sont à votre disposition dans l'agence de votre quartier :

- STS Alco 04 67 67 57 40
- STS Mosson 04 67 67 52 00
- STS Hauts de Massane 04 67 67 52 00
- STS Mas Drevon 04 67 67 56 60
- STS Ecusson 04 67 67 50 50
- STS Verdanson 04 67 67 50 00
- STS Ovalie 04 67 67 32 20
- STS Proudhon 04 67 67 57 10
- STS Saint Martin 04 67 67 46 20
- STS Millénaire 04 67 67 45 60



LES NUMÉROS UTILES

Hôtel de Ville

1, place Georges Frêche 04 67 34 70 00

Direction Enfance / Standard 04 67 34 70 61

Direction Education / Inscriptions scolaires 04 67 34 70 64

Mairies de proximité

- Aubes - Pompignane

35, rue André Malraux - 04 99 77 20 90 8h30/17h30

- Mosson

111, place de Tipasa - 04 67 75 19 10 8h/17h

- Villon

rue des Araucarias - 04 67 41 48 46 8h30/17h30

- Tastavin

118, allée M. Bonafos - 04 67 27 33 31 8h30/17h30

Service vaccinations de la Ville

Pôle Santé Public Maison de la Prévention Santé 6, rue Maguelone - 04 67 02 21 60 (permanence le mercredi après-midi à la Pergola)

Caisse d'allocations familiales

139, avenue de Lodève 34 943 Montpellier Cedex 09 0810 25 34 80 www.caf.fr et www.mon-enfant.fr

Conseil Départemental de l'Hérault

1 000, rue d'Alco 04 67 67 67 67

PMI (Protection Maternelle Infantile) 04 67 67 63 98

Direction Enfance et Famille Pôle départemental solidarité 04 67 67 66 08

ASE (Aide Sociale Enfance) Montpellier - Conseil Départemental 04 67 67 65 39

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

29, cours Gambetta 04 67 06 32 20

CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

2, rue de la Vieille 04 67 72 00 24

Maison de la Justice

66, rue de Bari 04 67 72 76 80

Femmes en difficultés

Hébergements d'urgence Corus 04 67 58 14 00 Centre Bouissonade 04 67 58 07 03

Association d'information et aide aux victimes

04 67 60 61 78

Enfants en difficultés

Fondation Claude Pompidou 04 67 66 17 88

Centre Médico-Psycho-Pédagogique M. Foucault 04 67 61 08 20



Lieux de médiation

APEA (10h - 22h) 04 67 42 66 44

Parents enfants médiations 04 67 60 89 70

École des parents et des éducateurs

04 67 03 43 58

Planning familial de Montpellier

04 67 10 47 80

Mouvement français pour le planning familial

04 67 64 62 19

Maison des Jeunes et de la Santé (étudiant)

04 67 52 02 76

Hôpital Arnaud de Villeneuve

Service planification, orthogénie 04 67 33 64 43 ou 04 67 33 64 82

Urgences et N° Verts nationaux gratuits

Samu 15 ou 112

Allo Enfance Maltraitée 0 800 054 441 ou 119

Association Enfance et Partage 0 800 051 234

Sida Info Service 0 800 840 800

Centre Anti-Poison 04 91 75 25 25 ou 05 61 77 74 47

NOTES

	-	-		_		-	-			_	-			_	-	_	-	-	-	_				_	-	-	_			_	-			-	-			-	-			-	-		
 		-		-			-			-	-					_	_	-	-	-	-	_			-	-	-			-	-	-		-	-				_				-		
 	_			_		_				_					_	_	_	_	_	_					_	_			_	_	_			_	_			_	_			_			_
 		-		-		-	-			_	-				-	-	-	-	-	-				-	-	-	-	-		-	-			-	-			-	-			-	-		
 	-		-			-			_	-				_	-	-	-	_						_	-					-				-			-	_				_			-
															_					_																									
 			_					-	-			-	_	-	-	-	_					_	_	-	-			_	-	-			_	-			_	_			-				-
 	_					_			_	_		-		-	-	-	-	-				-		_	-	_		-		-				-				_				_			_
 			_		_		-	-	-			-	-	-	-					-	-	-	-	-			-	-	-			-	-			-	-			-	-			-	-
 	_		_						_					_	_	_						_		_	_				_	_			_	_			_	_			_				_



MAIRIE DE MONTPELLIER
DIRECTION DE L'ENFANCE
1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 61

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville" Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

